



SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

Saint-Didier, le 26 août 2026

Madame, Monsieur,

À l'approche de la prochaine rentrée scolaire, nous souhaitons vous informer de plusieurs évolutions concernant les tarifs de la restauration scolaire ainsi que les modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Ces évolutions interviennent dans un contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales. Depuis plusieurs années, les communes sont confrontées à une augmentation importante de leurs dépenses de fonctionnement, liée notamment à la hausse générale des coûts, à l'évolution des charges de personnel et à l'augmentation de la fréquentation de certains services publics. Dans le même temps, les ressources dont elles disposent diminuent progressivement, notamment en raison de la baisse des dotations et participations de l'État.

Dans ce contexte, la commune a jusqu'à présent fait le choix d'absorber autant que possible ces augmentations afin d'en limiter l'impact pour les familles. Ainsi, le tarif du repas, fixé à 4,40 € depuis 2023, n'avait pas évolué malgré l'augmentation importante du coût du service.

Le Conseil municipal, par délibération en date du 1er juillet 2026, a donc décidé de faire évoluer les tarifs à compter de la prochaine rentrée. La délibération exécutoire est accessible sur le portail famille.

Le coût du service de restauration scolaire a augmenté de 88 % en quatre ans. Cette progression s'explique notamment par une fréquentation de plus en plus importante du restaurant scolaire, nécessitant davantage d'encadrement et entraînant une augmentation des charges de personnel.

Le tarif du repas passera ainsi de 4,40 € à 5,40 €.

Cette augmentation ne résulte ni d'un changement de prestataire, ni d'une modification de la qualité des repas. Elle vise à mieux prendre en compte le coût réel du service, après plusieurs années durant lesquelles la commune a maintenu le même tarif malgré l'augmentation des dépenses.

Par ailleurs, les aides et dotations de l'État, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), ont diminué de près de 145 000 € en deux ans. Cette baisse ne tient pas compte des nouvelles diminutions annoncées et déjà notifiées au titre de l'année 2026.

Dans ce contexte, il est également nécessaire de rechercher des économies de fonctionnement. C'est pourquoi les goûters ne seront plus fournis dans le cadre de l'accueil périscolaire à compter de la prochaine rentrée.

Cette démarche est également engagée par d'autres communes alentours, confrontées aux mêmes évolutions et aux mêmes contraintes budgétaires.



SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

L'ensemble de ces décisions s'inscrit dans une volonté de préserver la qualité des services proposés aux enfants tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Nous sommes conscients que cette évolution représente un effort pour les familles et nous vous remercions pour votre compréhension.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question complémentaire.

L'Adjointe au Maire
Déléguée au Scolaire
Catherine GUTIERREZ